

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2501

présenté par

M. Lahmar, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Santé »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	5 000 000
Protection maladie	0	0
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Plan de revalorisation des soignants dans l'hôpital public (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel propose la mise en place d'un plan de revalorisation des soignants à l'hôpital public.

« Au niveau infirmières, on aide quand-même nos aides-soignants. Du coup, il faut qu'on fasse les deux métiers en même temps parce que sinon, la pauvre aide-soignante qui est toute seule pour dix patients, pour dix toilettes, elle ne s'en sort pas. Donc on se tape tout le travail pour 1900 euros nets par mois. C'est un peu juste », souligne une infirmière.

Le personnel infirmier des hôpitaux français restent dramatiquement sous-payé par comparaison avec nos voisins européens. Selon l'OCDE : en 2020, le salaire annuel brut des infirmiers et infirmières en France était de 32 397 euros en moyenne, soit moins qu'en République tchèque (33 567 euros) ou en Pologne (33 946 euros).

Les conditions de travail dégradées et les rémunérations qui ne suivent pas provoquent le désamour des soignants pour l'hôpital public. Ils sont de plus en plus nombreux à le quitter, à ne plus vouloir y exercer leur métier. Alors que près de 69 % des infirmiers étaient salariés hospitaliers en 2012, ils ne sont plus que 63 % en 2021. Selon une étude de la Drees d'août 2023, près de 35% des infirmières ayant commencé leur carrière à l'hôpital public n'y exercent plus au bout de 10 ans.

Pour préserver notre bien le plus précieux, l'hôpital public, il est urgent de revaloriser le personnel et d'améliorer les conditions de travail des infirmiers de sorte qu'ils fassent le choix de rester.

Nous demandons donc par cet amendement un plan de revalorisation des soignants dans l'hôpital public. Ainsi, nous effectuons un transfert de 5 millions d'euros en AE et CP de l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » vers un nouveau programme intitulé « Plan de revalorisation des soignants dans l'hôpital public ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.